

Luxembourg le 20 mai 2020

Motion – Nei Wéer fir d’Mobilitéit an der Stad

Le conseil communal de la Ville de Luxembourg

- considérant que l’utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements en ville mène à des encombrements fréquents voire à des embouteillages à tout moment de la journée, nuisibles aux conditions de vie et à la santé des habitants
- convaincu que la promotion systématique de la mobilité douce permet d’y remédier
- rappelant que la mobilité douce consiste à accorder la priorité aux piétons, aux cyclistes et aux transports en commun par rapport à la voiture individuelle dans les déplacements urbains
- considérant que cette priorité entraîne obligatoirement la nécessité d’un réseau de pistes cyclables et de voies piétonnes cohérent, sécurisé et le plus direct possible, c’est-à-dire sans détours
- déplorant que les parcours des piétons et des cyclistes sont souvent durablement entravés par de nombreux chantiers de la Ville et de l’État

Invite le collège échevinal

- à améliorer les pistes cyclables et les trajets piétons existants pour faire respecter systématiquement dans cet ordre la priorité aux piétons, aux cyclistes et aux transports en commun
- à créer à cette fin, au sein de l’administration communale, un service spécialisé de la mobilité douce, intervenant tout particulièrement lors de toute construction ayant des conséquences pour les voies publiques servant à la mobilité douce afin de proposer des solutions optimales pour celle-ci

- à établir un programme pour améliorer en priorité les axes les plus fréquemment utilisés par les piétons et les cyclistes et analyser systématiquement l'ensemble du réseau de voies publiques pour proposer les meilleures solutions possibles pour la mobilité douce
- à améliorer la signalisation des espaces réservés aux piétons et aux cyclistes
- à adapter le système des feux de signalisation à la priorité de la mobilité douce
- à mettre en place une réglementation pour l'utilisation de trottinettes sur la voie publique
- à élaborer une charte pour les piétons afin de mieux les protéger, en particulier quant à leur sécurité sur les trottoirs qui sont souvent occupés par les stationnements de camionnettes et les dépôts de chantier, par des déchets y déposés, utilisés par les trottinettes, et encombrés en cas d'intempéries (neige, gel).

Cathy Fayot – Tom Kriepps – Gabriel Boisante

Conseillers LSAP